



Règlement

Emprunts :

- 5 livres,
- 2 périodiques,
- 2 CD,
- 2 DVD (prêt familial)

→ Rendre les livres, les périodiques et les CD dans les délais qui me sont impartis :
Soit : 3 semaines.

→ Rendre les DVD dans les délais qui me sont impartis :
Soit : 1 semaine.

Retards :

Vous pouvez prolonger l'emprunt d'un document, par téléphone, par mail ou sur ce site : si ce document n'a pas été réservé par un autre lecteur.

Vous êtes informés de vos retards par lettre de rappel envoyée par courrier ou par mail. Tous les documents empruntés doivent être rendus dans leur état d'emprunt.

Pour les CD – DVD, je signale tout problème rencontré au cours de la lecture.

En cas de perte ou documents non rendus une participation financière vous sera demandée de :

- 10 € pour un livre,
- 20 € pour un CD.

Délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2003

Et de :

- 50 € pour un DVD.

Délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2005

Internet :

Gratuit - 1/2 heure par personne - impression payante : 0,40 € noir et blanc / 0,60 € couleur.